

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026



L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	33
Membres représentés	2
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Nathalie DACHICOURT
Date de la convocation des conseillers	30 mars 2026
Date de l'affichage de la convocation	30 mars 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, , Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ , Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Sandrine CHAMBARETAUD donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD

Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE donne pouvoir à Madame Pryscillia BRACH

OBJET : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les articles D.1411-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique ; conseil municipal

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que le Conseil Municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la **commission d'appel d'offres** ;

Considérant que lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au Procès-verbal.

Considérant que le Maire ayant invité les listes à se faire connaître, 2 listes ont été déclarées :

Liste 1 : Candidats présentés par Monsieur Le Maire au nom de la majorité municipale « Villeparisis avec Vous »

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Stéphanie DEVAUX	Caroline DIGARD
Stéphane PAVILLON	Dominique DI PONIO
Alain GOREZ	Michel COULANGES
Sandrine CHAMBARETAUD	Maria ALVES
Marc GRANET	Rachid BENYAHIA

Liste 2 : Candidats présentés par Madame Emma ABREU pour le groupe « Tout devient Possible »

TITULAIRE	SUPPLEANT
Emma ABREU	Hassan FERE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{ER} :

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à bulletins secrets selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260407-26_12273-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Nombre de bulletins	35
Bulletin nuls	0
Bulletin blanc	3
Suffrages exprimés	35

Sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Nombre de sièges attribués
Liste 1	29	4	0,14	4
Liste 2	3	0	0,43	1

Article 2 :

PROCLAME élus les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Stéphanie DEVAUX	Caroline DIGARD
Stéphane PAVILLON	Dominique DI PONIO
Alain GOREZ	Michel COULANGES
Sandrine CHAMBARETAUD	Maria ALVES
Emma ABREU	Hassan FERE

Article 3 :

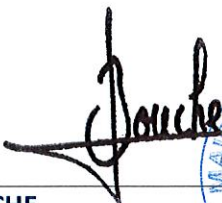


Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 	
Frédéric BOUCHE Maire	Nathalie DACHICOURT Secrétaire de séance